

Le Comité de la BKSE, Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte, prépare et publie des prises de position sur des sujets sélectionnés. Celles-ci servent au débat sociopolitique dans le canton de Berne et fournissent à la politique des impulsions professionnellement justifiées et approfondies. La question est de savoir comment développer davantage le domaine social, afin d'éliminer les problèmes durablement et d'éviter autant que possible les effets indésirables. Les prises de position reflètent l'avis d'experts de la BKSE et se concentrent sur les domaines susceptibles de développer leur effet conjointement avec les domaines juridiques de l'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Les prises de position se complètent mutuellement – un effet optimal se déploie lorsque quelque chose se passe à plusieurs niveaux annoncés et publiés. L'expertise en matière d'application de la loi que la BKSE représente dans les thèmes sociaux est mise à la disposition de la politique par le biais de ces documents.

Prise de position de la BKSE «Franchises dans la compensation des charges de l'aide sociale»

État au 21.06.2023 (mise à jour périodique)

La BKSE a déjà publié une prise de position sur ce sujet en août 2019. Le présent document adopte les principales requêtes faites à ce moment-là et les met à jour sous forme abrégée.

De quoi s'agit-il ? - Requêtes fondamentales

- ♦ **La compensation de la charge sociale, comme on la connaît le canton de Berne, est un instrument efficace et équitable pour les communes et le canton. Les instruments éprouvés ne devraient pas être modifiés sans nécessité.**
- ♦ **Une franchise suggère que les services sociaux ou les communes peuvent contrôler les conditions-cadre (population). Cela est faux.**
- ♦ **Le service «Révision de l'aide sociale», récemment créé, couplé au monitoring cantonal, veillera à ce que les services sociaux s'orientent de manière efficace et efficiente.**

En 2019, la motion «La franchise : une bonne option dans le domaine de l'aide sociale matérielle» (intervention n° 131-2019) a été soumise au Grand Conseil. Le Comité de la BKSE a critiqué ce projet pour des raisons professionnelles et a publié une prise de position le 30.08.2019. Étant donné que la motion soumise est également susceptible de se retrouver dans la discussion sur la révision totale de la Loi sur l'aide sociale de 2023, le Comité de la BKSE a décidé de mettre à jour la position précédente. La requête de la BKSE est :

- ♦ **Une franchise dans la compensation des charges ne pilote pas la rentabilité des services sociaux. En effet, les services sociaux ne peuvent pas influencer les facteurs essentiels engendrant des coûts en matière d'aide sociale.**
- ♦ **Les arguments avancés dans l'intervention ne résistent pas à un examen des faits et doivent donc être remis en question et rejetés.**

Une franchise équitable est possible. Mais seulement si elle rend justice à la complexité des services sociaux, c'est-à-dire aux risques structurels et régionaux très différents. La BKSE ne pense pas que cela puisse être réalisé avec un effort raisonnable. Le compromis prévisible est une franchise purement politique, facile à calculer, mais qui ne pilote pas.

Une franchise n'est donc pas efficace, mais il est très probable, comme dans le cas du système de bonus-malus, que les communes concernées intentent une action en justice, car elle sera injuste.

En outre, une franchise transfère les coûts du canton vers les communes. Bien que le canton ait son mot à dire en matière d'aide sociale, une nouvelle franchise est destinée à répercuter les coûts sur les communes. Le canton veut piloter, les communes doivent payer – cela semble inapproprié.

Les faits montrent clairement que...

- ↳ ... les inducteurs de coûts dans la compensation des charges de l'aide sociale ne relèvent pas des services sociaux.
 - ↳ ... les facteurs des coûts, qui peuvent être influencés par les services sociaux, sont extrêmement faibles (env. 5%).
 - ↳ ... la composition structurelle de la population et les différentes structures de l'économie sont les raisons des différents taux d'aide sociale, et non pas le travail des services sociaux.
 - ↳ ... la comparaison intercantonale montre que ces cantons ont des taux bas, qui élargissent les prestations de l'aide sociale en amont et en aval.
- ♦ **La compensation des charges, comme on la connaît dans le canton de Berne, est un instrument efficace et équitable pour les communes et le canton. Il doit rester tel quel.**

Recommandations d'action de la BKSE

Changer activement les conditions-cadre:

La BKSE s'oppose à la motion susmentionnée. Cependant, la BKSE soutient des mesures de pilotage efficaces du Canton :

- Les expériences montrent que des chiffres de référence transparents conduisent les services sociaux à réfléchir de manière critique sur leur travail et à examiner de plus près les domaines frappants et à les adapter dans la mesure du possible. Le cas échéant, des données encore plus utiles et précises qu'aujourd'hui pourraient être collectées à cette fin avec le DAMC (comparaison des chiffres pour l'aide matérielle détaillée). La BKSE s'attend à ce que son expertise soit incluse dans l'élaboration de propositions et de possibilités d'amélioration.
- La BKSE voit une opportunité dans l'audit social cantonal, que le canton est en train d'introduire: s'il est basé sur des données pertinentes et significatives et des procédures d'examen (la BKSE est impliquée dans le groupe d'accompagnement); si les caractéristiques structurelles sont prises en compte; et si, en cas de besoin d'amélioration avéré, le canton a le pouvoir de donner des instructions dans des cas individuels et, en cas de récurrence, de prendre des mesures ou des sanctions.
- Il serait concevable de fournir une aide ou des «conseils de bonnes pratiques» ou un «coaching d'experts» pour les services concernés, tels que ceux proposés et utilisés avec gratitude dans le cadre du système de bonus-malus en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise. À l'heure actuelle, les autorités sociales et les commissions sociales communales, pour la plupart des miliciens et des membres des autorités, agissent généralement en tant qu'autorités de contrôle. Le rapport d'audit social prévu à l'attention des autorités sociales sera très utile à cet égard et pourra contenir des exigences et des recommandations concrètes, que les autorités ne manqueront pas d'adopter, d'examiner et, si nécessaire, de mettre en œuvre.

Optimiser les mesures:

- L'augmentation des coûts totaux de l'aide sociale ne provient pas des positions de coûts influençables par les services sociaux dans la compensation des charges. Une analyse des coûts et des recettes demandée depuis longtemps – avec la participation de l'Association des communes et de la BKSE – serait appropriée et montrerait d'éventuelles possibilités d'économies ponctuelles. Dans le domaine des frais de traitement dentaire, ces mesures ont

eu un effet positif. Il serait temps de créer des faits dans ce domaine politiquement important – ceux-ci font actuellement défaut.

- Avec la franchise, les coûts sont transférés du canton vers les communes dans leur totalité (mais pas à parts égales). Par exemple : si les communes paient elles-mêmes une part de 20%, cela signifie que le canton paie moins pour les coûts de l'aide sociale de cette part. (Exemple de calcul: sur les 100'000 francs de la compensation des charges, la commune X en paie actuellement 50'000 et le canton 50'000. Désormais, la commune X paierait 60'000 francs (20'000 franchise et la moitié des 80'000 restants) et le canton seulement 40'000 francs.

Bilan et autres matériels

- **Bilan:** pour des raisons techniques, le Comité de la BKSE doute de l'effet du pilotage des coûts totaux via la franchise dans la compensation des charges. Ainsi, le suivi de la motion «La franchise crée des incitations effectives à l'aide sociale matérielle» n'a aucun sens – cela entraînera beaucoup d'efforts administratifs et de transferts de coûts du canton vers les communes; les résultats positifs ne se matérialiseront pas. En revanche, la BKSE est volontiers disposée à chercher d'autres possibilités (de pilotage) en collaboration avec l'Association des communes et le canton, et également de les soutenir. Il est dans l'esprit de la BKSE de promouvoir davantage l'impact et l'efficacité des services sociaux et du canton et de maîtriser ainsi durablement les coûts.
- Le document précédent présente en détail la position brièvement résumée. Vous le trouverez sur le site Internet de la BKSE sous «Positions 2019».

Débatte et approuvée par le Comité de la BKSE lors de sa séance du 21.06.2023.